

Après échange, les élus souhaitent verser une participation de 15.00€ par mois et par agent ayant adhéré au contrat souscrit auprès de la *Territoria Mutuelle*.

Demande locataire « Casa Del Tapas » projet de location – vente bâtiment et fonds de commerce :

Monsieur le Maire, informe l'assemblée qu'il a été saisi d'une demande relative à un bail « location-vente ».

Effectivement, les gestionnaires actuelles du restaurant et bar à tapas, situé 7, Place André Ravarit, souhaite acquérir le local par ce dispositif.

Dans l'idée l'assemblée délibérante, n'est pas contre la signature d'un bail « location-vente ». Cependant la licence n°4 doit rester propriété de la commune.

Une demande d'estimation du bien immobilier va être rédigée.

Location : 45, rue du Bois de la Jarte

Monsieur le Maire, informe l'assemblée qu'un nouveau locataire prendra possession du logement situé 45, rue du Bois de la Jarte, à compter du 14/10/2024.

Offre « ALTARD » :

Suite à la dernière réunion du Conseil municipal, Monsieur le Maire, a contacté la société « MEFran Collectivité », afin de demander la rédaction d'un devis, relatif aux chiffrages de structures de jeux pour enfant.

Il présente aux élus le devis reçu en Mairie. Celui-ci s'élève à 17 748.00€ TTC (chiffrage de 4 structures).

Monsieur le Maire, rappelle que l'éventuelle installation de ces structures doit répondre à des obligations de sécurité faisant l'objet de contrôle périodique.

L'achat éventuel sera évoqué lors de l'élaboration du budget 2025.

Travaux trottoirs – société STPR :

Monsieur le Maire, informe le Conseil municipal, que le coût relatif à la réfection d'une partie des trottoirs du bourg, va s'avérer plus important que prévu.

Effectivement, le premier devis s'élève à 142 741.56€. Cependant, suite à la dernière visite sur place et à son expérience, l'entreprise chargée des travaux, conseil un décaissement plus profond que prévu afin d'éviter la repousse envahissante des mauvaises herbes sur les trottoirs. Le coût s'élève donc à 153 199.44€.

SÉANCE DU 4 NOVEMBRE 2024

Légalement convoqué, le Conseil Municipal s'est réuni en session ordinaire à la mairie le 4 Novembre 2024. Lors de cette réunion sous la présidence de Monsieur HUGUENAUD Gérard, Maire de la commune de Pressac, Mme ROUFFAUD Isabelle est désignée secrétaire de séance. OCTAVE Jean-Charles, CHANSIGAUD Manon, DEBIAIS Laurent étaient absents excusés.

Approbation du procès-verbal de la séance du 07 octobre 2024.

DEMANDE DE SECOURS FINANCIER

Monsieur le Maire, informe l'assemblée délibérante qu'il a reçu en Mairie, une « demande de secours financier », provenant de L'UDAF DE LA VIENNE.

Effectivement, l'unité a été désignée pour exercer la mesure d'accompagnement auprès d'un habitant de la commune.

Monsieur le Maire, expose les motifs de la demande : soutenir financièrement le demandeur, afin de procéder aux règlements de factures relatives à des réparations de voiture.

Après avoir entendu l'exposer de Monsieur le Maire, le Conseil municipal, décide à l'unanimité, de ne pas donner suite à la demande de secours financier.

CONVENTION DE MÉCÉNAT CONCOURANT À LA MISE EN VALEUR DU PATRIMOINE SORÉGIES ENTRE SORÉGIES ET LA COMMUNE

Monsieur le Maire, fait part à l'assemblée qu'une commande a été réalisée pour la pose et dépose des illuminations de Noël.

En tant que mécène de l'opération, conformément aux dispositions de la loi du 1^{er} août 2003 portant le n° 2003-709, relative au mécénat, SORÉGIES apportera son soutien matériel.

En conséquence, SORÉGIES peut bénéficier d'une déduction fiscale sur l'impôt des sociétés, égale à 60 % du montant de la valeur des moyens mobilisés et du matériel mis à disposition au titre des interventions.

Pour valoriser cette opération, SORÉGIES a transmis en Mairie, une convention de mécénat à retourner signée.

La réduction d'impôt est estimée à 1 289.00€ pour 2024, calculée selon les règles fiscales en vigueur.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à signer ladite convention.

DÉCISION MODIFICATIVE N°5 : OP N°203 VERS OP N°223 - C/ 60621 VERS C/ 66111

Monsieur le Maire, informe l'assemblée délibérante qu'il est nécessaire d'effectuer des modifications aux crédits inscrits au budget 2024.

N° DM	DATE	OBJET
5	04/11/2024	OP N°203 VERS OP N°223 C/ 60621 VERS C/ 66111
Article n° 60621 – Combustibles		- 900.00€
Article n°66111 – Intérêts réglés à l'échéance		+ 900.00€
TOTAL FONCTIONNEMENT		0.00€
Article n° 231 – Immobilisation corporelles en cours Opération n°203		- 1000.00€
Article n° 231 – Immobilisation corporelles en cours Opération n°223		+ 1000.00€
TOTAL INVESTISSEMENT		0.00€
TOTAL DÉPENSES		0.00€
TOTAL GÉNÉRAL DES DÉPENSES		0.00€
TOTAL GÉNÉRAL DES RECETTES		0.00€

Après avoir échangé, le Conseil municipal, décide à l'unanimité d'autoriser Monsieur le Maire à procéder transfert de fonds d'article à article.

- DEVIS

- **CMDM : Vitrines murales positives et négatives, gondoles et présentoir à fruits :**

Monsieur le Maire, informe l'assemblée délibérante qu'il a reçu en Mairie, les devis rédigés par la société CMDM, relatif aux chiffrages de vitrines murales positives et négatives avec groupes déportés, gondoles et présentoir à fruits.

Ces propositions budgétaires ont été transmises dans le cadre du projet « Achat de l'épicerie ». Le coût total est de 71 783,28€ TTC.

L'assemblée délibérante valide les devis. Ils seront retournés signés, selon l'avancée du projet.

- **LA POSTE : saisie Base Adresses Locales.**

Monsieur le Maire, rappelle que la Loi 3DS, officiellement promulguée en février 2022, apporte une nouvelle exigence en matière d'adressage. Effectivement, toutes les communes sont obligées de mettre à jour et publier leurs adresses via leur « BASE ADRESSES LOCALES » (BAL). Pour aider les collectivités, La Poste, a mis en place un service qui, avec l'accord de la

municipalité, prend en charge la saisie totale, de l'ensemble des données attendues. Cependant, cela a un coût : 2 663.04€.

L'assemblée délibérante valide le devis.

- **QUESTIONS DIVERSES :**

• **Lecture d'un courrier reçu en Maire.**

Monsieur le Maire, donne bonne lecture d'un courrier reçu en Mairie, adressé à lui-même et son Conseil municipal. L'écrit fait connaître, le souhait de démission d'un des membres de la commission cimetièrè.

• **Retour devis SCHILLER.**

Lors du dernière Conseil municipal, Madame ROUFFAUD, avait présentée plusieurs devis transmis par la société SCHILLER, relatifs à la maintenance des extincteurs présents sur le territoire de la commune. Après échange, les élus avaient validé les devis. Cependant, la discussion avait fait remonter des interrogations portant notamment sur le coût réel d'une année. Après avoir rappelé la société, afin de clarifier les offres, Madame ROUFFAUD confirme que le coût s'élève 249.60€ par an, que le contrat de maintenance est conclu pour une durée de 3ans, renouvelable par tacite reconduction et que la première année est offerte.

• **Retour Loto Comité – embellissement (CCAS).**

Il a rapporté 1000.00€. Cet argent va servir à financer les colis de fin d'année offerts aux personnes âgées de 75 ans et plus.

• **Demande de mise à disposition de la salle des fêtes pour réunion publiques.**

Monsieur le Maire, informe l'assemblée délibérante qu'il a été saisi d'une demande, émise par un délégué départemental d'un parti politique, relative à la mise à disposition de la salle polyvalente, à titre gracieux dans le but d'organiser des réunions publiques.

Les élus, ne souhaitent pas répondre favorablement à la demande de mise à disposition à titre gracieux. Aucune demande équivalente, provenant d'un parti politique quel qu'il soit, ne sera acceptée.

- **AUTRES SUJETS ABORDÉS**

• **Gestion de la « Résidence Impériale ».**

Monsieur le Maire, informe l'assemblée qu'il a rencontré les membres de la Direction d'EKIDOM, afin d'évoquer avec eux une éventuelle reprise par leurs services de la gestion totale de la « Résidence Impériale ». Effectivement, le coût de la gestion, en plus du loyer versé, devient trop important pour la collectivité (35 000.00€ de loyer et 10 000.00€ de fluides par an environ jusqu'en 2051). EKIDOM, a évoqué dans un premier temps, la reprise contre la somme de 220 000.00€. Monsieur le Maire, a évoqué la possibilité de la mise en place d'un éventuel échancier sur 10 ans. À ce jour, tout reste à définir.

• **Accueil d'une stagiaire.**

Monsieur le Maire, informe les élus que la collectivité va accueillir en stage découverte, du 20 au 24 janvier 2025, une élève de 3^{ème} du collège de Gençay.

• **Assurances.**

Monsieur le Maire et Monsieur RICOU, informe le Conseil municipal qu'ils sont actuellement en train de procéder à la révision des contrats d'assurances. Plusieurs compagnies d'assurance ont été rencontrées.